

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 octobre 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille vingt-deux, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

REGLEMENT DE
MON VOISIN EST UN
ARTISTE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Vincent DURAND par Frédérique SARRE.

ABSENTES : Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON

SECRETAIRE : Isabelle DELORD

5508.100 8 0

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022**OBJET : REGLEMENT DE *MON VOISIN EST UN ARTISTE*****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Mon voisin est un artiste (MVA) est une manifestation coordonnée par le secteur événementiel de la Direction de l'action culturelle pour favoriser et créer des rencontres singulières entre habitants et artistes professionnels de notre territoire.

Aux côtés de la programmation des lieux culturels, une dizaine d'habitants et une dizaine d'artistes se manifestent pour proposer des initiatives originales et de proximité en ouvrant chez eux ou en étant invité par des « voisins ».

Il convient de régir le cadre de cette manifestation par un règlement, soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

VU le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**VU** le projet de règlement ci-annexé,**APRES EN AVOIR DELIBERE :****ARTICLE 1 :** APPROUVE le règlement de Mon Voisin est un Artiste tel qu'annexé.**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, au le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et aux intéressés.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Lionel BÉN HAROUS**

Délibération votée par : Voix pour 33 Voix contre Abstentions NPPV
--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20221003-D120-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture

- et de sa publication le :

06 OCT. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.